



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022

Présidence : Yves CRISTIN

Secrétaire de séance : Nadine de LAJUDIE

Présents : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine de LAJUDIE, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Rachel VITTE

Mrs. Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID

Excusés : Florence PROST

Absents : Isabelle DUCHEMIN, Antoine SCHERMESSE SCHOFF

Lors de la séance du **21 juillet 2022 à 20h15**, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves CRISTIN à la salle des fêtes de Lent, a étudié les dossiers suivants :

- **Rajout à l'ordre du jour** : - modification du tableau des emplois
Approuvé à l'unanimité - Demande de subvention LEADER pour l'éclairage de la salle des fêtes

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 juin 2022

2) AGENCE d'ingénierie de l'Ain : présentation d'une ébauche de l'étude sur « la traversée du village »

3) Demande de subvention LEADER : une délibération avait été prise le 29/07/2021 concernant une demande de subvention pour le changement de l'éclairage de la salle des fêtes, mais n'avait pas mentionné le Fond Européen LEADER. Il a donc été pris une nouvelle délibération.

4) TABLEAU DES EMPLOIS : Le Maire informe l'assemblée : Que suite à la réorganisation des services concernant le restaurant scolaire, la surveillance et le service des repas, il est nécessaire de **supprimer le poste d'adjoint technique de 2.87h et de créer un poste d'adjoint technique de 4.57h annualisées de 4 jours par semaine scolaire**. Le conseil municipal après en avoir délibéré donne son accord.

5) Tarif du terrain communal : Le Maire informe l'assemblée qu'une délibération avait été prise le 15 novembre 2012 concernant la location du terrain communal, et qu'il est nécessaire de modifier cette décision. Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 10 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, DECIDE les tarifs suivants :

- 4 euros par jour et par emplacement avec une limitation de 6 jours pour les particuliers extérieurs au village.
- Consommation d'eau réelle en fonction du relevé de compteur et des prix en vigueur à la date de location, inscrits sur la facture de consommation d'eau de la commune.

6) Remplacement du CNAS, le dossier est toujours à l'étude.

Questions diverses :

- Date des prochains conseils municipaux : 29 septembre, 20 octobre, 24 novembre, 20 décembre 2022
- TENNIS : inauguration le samedi 24 septembre 2022 à 11h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30